

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 27

Artikel: Bellelay
Autor: Jecker
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-248055>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy

TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy

TÉLÉPHONE

LE PAYS, 26^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

26^{me} année, LE PAYS

BELLELAY

Les pertes subies par son monastère, Jean de Séprais s'efforça de les réparer, comme je l'ai dit plus haut, par une stricte économie et par une sage et prudente administration.

Les actes nous ont conservé le souvenir de quelques acquisitions faites par Bellelay et d'une donation reçue par ce monastère à l'époque de Jean de Séprais. C'est aussi de son temps, en 1372, que fut fondée la chapellenie de Sainte Catherine dans l'église de Tavannes. La fondatrice fut Isabelle, veuve de Jean de Tavannes. La famille noble de Tavannes qui joua un rôle important dans les affaires de l'évêché de Bâle, avait son château à 15 minutes du village de Tavannes, sur la colline à droite de la route qui mène à Bellelay. Ce château fut réduit en cendres, ainsi que le village de Tavannes, en 1449. Selon la volonté de la fondatrice, Isabelle de Tavannes, la collature de la chapellenie de Ste Catherine devait appartenir au curé de Tavannes ; le chapelain devait résider constamment à Tavannes, dire la messe au moins trois fois par semaine à l'autel de Ste Catherine et célébrer deux fois par an avec six autres prêtres, dans l'église de Tavannes, l'anniversaire de la fondatrice et de ses parents, et donner aux six prêtres en question un repas et un sol en deniers. Pour pourvoir aux frais de sa fondation, Isabelle de Tavannes légua toutes les collonges qu'elle possédait à Cornol, une rente de 24 sols au même lieu, une autre rente de 6 sols à Courgenay, un pré à Fregiécourt, 40 fauchées de prés sur la montagne de Moron

une terre à Loveresse, 31 peneaux de métel à Reconvillier, toutes ses propriétés à Tavannes et deux émines de noix à Neuveville¹⁾.

D'autres dons furent faits à cette chapellenie par Cuntzmann Ricardi, bailli à Nidau et par Bourkard de la Roche. D'après un rôle du XV^e siècle, cette chapellenie possédait : la maison de la fondatrice située près de la tour de Tavannes, un verger voisin de cette maison, plus de 70 journées de champs, environ 122 fauchées de prés, plusieurs emplacements convenables pour y bâtir, plusieurs jardins et vergers. Ces propriétés étaient situées sur les territoires de Tavannes, de Reconvillier, de Chindon et de Loveresse. Les rentes à verser par divers colons d'Ajoie, de St-Ursanne et de la vallée de Delémont s'élevaient à la somme de 26 sols et 120 deniers. (Trouillat, IV, 730).

Peu de temps avant la mort de Jean de Séprais, Bellelay fit une acquisition importante. Le 18 novembre 1374, ce monastère acquit des frères Werner de Bärenfels, chevalier, et Arnold de Bärenfels écuyer²⁾, le droit de patronage de l'église de St-Germain de Longeau (Lengnau), neuf biens (scopos), un moutin et une vigne situés sur le territoire de Longeau. Les frères de Bärenfels firent cette vente avec l'autorisation du comte Simon de Thierstein de qui ils tenaient ces biens en fief. Bellelay eut à payer pour le droit de patronage et les biens y annexés une somme de 100

1) Trouillat, IV, 727.

2) Le château de Bärenfels s'élevait jadis sur une éminence à l'est d'Angenstein, à peu de distance de Duggingen.

jour de revue ! Et qui blague mes galons ? Silence, hein !

Puis il se plaignit d'un ton enfantin :

— Qué chaleur !... que c'est long une revue !

Et il retomba sur son lit, mais pour se redresser.

Et sœur Olympe et Césaire eurent bien du mal à le recoucher et à le maintenir. Il se calmait un peu, pourtant, mais ne cessait plus de bavarder.

— Eh, Césaire, est-ce vert la plaine !... Aussi vert que chez nous !... Mais cette poussière !... Qu'il va faire soif !... Et ces imbéciles qui ne t'ont pas donné les sardines ! Comme si je les méritais plus que toi ! Sois tranquille, ça viendra... C'est une erreur des bureaux... Aie pas de chagrin, va !

Il s'était mis à sourire, s'adoucissait, consolait son ami, mais bientôt l'agitation le reprétait.

— Sabre au clair !... on défile... Sabre au clair, en attendant qu'on le fasse travailler pour

livres en deniers bâlois appelés vulgairement *angster* (Trouillat IV, 340).

Devenue collatrice de l'église de Longeau, l'abbaye de Bellelay la fit toujours desservir par un prêtre séculier. Le dernier curé de Longeau fut Pierre Lüpoli qui embrassa la réforme avec tous ses paroissiens, en 1532.

Jean de Séprais mourut le 2 décembre 1374.

Jean III de Pontenet (1374-1398). — A Jean II de Séprais succéda, sur le siège abbatial de Bellelay, Jean III de Pontenet qui fut le 16^e abbé du monastère. Il était originaire de Pontenet, petit village gracieusement situé au pied du Moron, à 15 minutes de Malleray. Comme son prédécesseur, il géra fort bien les affaires de son monastère à la tête duquel il resta pendant 24 ans.

Jean de Pontenet n'était pas abbé depuis un an lorsque les bruits les plus alarmants vinrent effrayer les religieux de Bellelay. Enguerrand de Couy qui en voulait à l'Autriche ainsi qu'à ses possessions en Alsace et en Suisse, envahit le Sundgau, vers la fin de 1375, à la tête d'une armée forte de plus de 40,000 hommes et composée d'un ramassis d'aventuriers de différentes nations. Partout leur passage fut marqué par le pillage et l'incendie ; le monastère de Lucelle fut saccagé, à moitié détruit. L'évêché de Bâle n'échappa au pillage dont il était menacé que grâce à l'intervention et à la protection du cousin de l'évêque, l'amiral de France Jean de Vienne. Les bandes d'Enguerrand pénétrèrent en Suisse en passant sous les murs de Bâle et en franchissant le Hauenstein, ravagèrent toutes les contrées situées au sud de la chaîne du Jura, saccagèrent et brûlèrent l'abbaye de Gottstatt, comme je l'ai dit plus

de bon ! Ah ! ce jour-là, ce qu'on cognera !... Qu'il est long, ce défilé !... Mais on ira voir les illuminations, hein, pour les raconter à Marcelline ?... Ah, mon vieux Césaire !

Césaire fixait un regard ardemment suppliant sur son ami, comme s'il avait pu arrêter ce flux de paroles. Et Firmin continuait, avec une animation grandissante, tandis que sœur Olympe murmurait, les yeux au ciel :

— Protégez-nous, Seigneur !... Ayez pitié de nous...

Et elle expliquait, à Marcelline et à Césaire épouvantés :

— Depuis trois jours, le capitaine Chenu ne cesse de rôder par ici !

Il sembla, à Césaire que la main du capitaine Chenu se posait sur son collet ; il se retourna instinctivement.

Puis, lui et Marcelline adressèrent un regard chargé de reconnaissance à sœur Olympe. Elle avait donc surpris le secret, elle aussi, qu'elle redoutait, à ce point, l'arrivée du capitaine

Feuilleton du *Pays du dimanche* 22

Le secret du blessé

RÉCIT MILITAIRE

par PIERRE SALES

Puis allongeant les bras, serrant, de ses doigts crispés, les couvertures, il sembla lutter contre la douleur qui envoiait tout son être : sa face se contractait ; sa peau était, tout de suite, devenue brûlante ; de grosses gouttes de sueur perlaient à son front, ses jambes se raidissaient.

— Partez, partez ! supplia sœur Olympe ; voilà que ça le prend !

Mais il ressaisit aussitôt leurs mains, furieux. Il entendait les garder. Et, soudain, il se souleva, les yeux fixes, agité de longs frissons. Et sa voix retentit, toute sèche :

— Tonnerre ! qui parle dans le rang ? Et un